

Lettre de mission
CONTROLE DE GESTION

Version : finale

Date : 13/06/2008

CONTENU DU DOCUMENT

I. MISSIONS COUVRANT LE CHAMP DES ACTIVITES PROPRES DE LA CANSSM	2
II. MISSIONS COUVRANT LE CHAMP DES ACTIVITES DE TETE DE RESEAU	2
III. ZOOM SUR UNE MISSION DE TETE DE RESEAU : LE CONTROLE DE GESTION DES ASSOCIATIONS DE GESTION	3

I. Missions couvrant le champ des activités propres de la CANSSM

L'objectif est de permettre à la DG de disposer des outils d'alerte sur la réalisation des objectifs que le régime minier se fixe notamment dans la COG.

En ce sens, les missions du service Contrôle de gestion sont :

- Mettre en place des procédures et des outils communs, permettant une analyse globale fiable (suite à un inventaire des processus de contrôle de gestion existants dans chaque service, des outils utilisés, des calendriers et des ressources mobilisées) ;
- Effectuer le contrôle de gestion de l'ensemble des services ;
- Analyser les écarts par rapport aux prévisions, anticiper les impacts de ces écarts, faire des propositions de correction.

II. Missions couvrant le champ des activités de tête de réseau

L'objectif de ces missions est de permettre à la DG de disposer d'outils d'alerte notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs des CPG. Pour ce faire, le service Contrôle de gestion s'appuie sur un dispositif de comptabilité analytique.

En ce sens, les missions du service Contrôle de gestion sont :

- Mettre en place, en relation avec les services de la CAN et de la CARMI, des outils de reporting (suite à analyse des processus et des outils de contrôle de gestion actuels, utilisés dans les CARMI et à l'identification des interlocuteurs qualifiés dans les CARMI) ;
- Analyser les écarts notamment les écarts d'activité génératrice de recettes (analyse des composants du chiffre d'affaire, analyse clients, etc....) ;
- Définir les outils et la périodicité des états intermédiaires en s'assurant de la fiabilité des processus (collecte des données, ...).

Dans le réseau, le service de contrôle de gestion de chaque CARMI exerce ses propres missions. Il transmet à la CANSSM, selon les procédures et les outils définis, les informations nécessaires pour permettre une analyse globale de la situation, des tendances lourdes par secteur d'activité et des situations régionales spécifiques et anticipe les évolutions.

Ce travail d'analyse est réalisé par le service contrôle de gestion de la CAN, avec l'appui si besoin des contrôleurs de gestion des CARMI, et les services de la CAN concernés (offre de soins, assurance maladie, budget, agence comptable, MOA, SI, DRH, responsable qualité, etc....). Sur la base des

analyses réalisées, le service contrôle de gestion formule des propositions de mesures correctrices à la Direction de la CAN.

III. Zoom sur une mission de tête de réseau : le contrôle de gestion des associations de gestion

La COG en cours et les CPG prévoient la création d'association de gestion des établissements d'ici fin 2008.

Le contexte des établissements, (cadre réglementaire T2A, tutelle ARH) nécessite des procédures spécifiques adaptées : l'association permettant une autonomie de gestion, son corollaire est de veiller à un pilotage de gestion optimum du réseau par la CAN et les CARMi.

En ce sens, le service Contrôle de gestion a pour mission :

- De définir des outils communs de reporting et de permettre une analyse de situation en lien avec le service offre de soins et avec la future fédération des associations ;
- De définir des outils benchmarking ;
- De préparer des mesures correctives d'accompagnement ou de soutien.